MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Référence unique du mandat :		
Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.		
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Lycée Marie-Curie à banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compt instructions de Lycée Marie-Curie.	envoyer des instructions à votre e conformément aux	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		FR 07 ESD 885ED0
NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :		
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom : Adresse :	Nom : Lycée Marie-Curie Adresse : 4, rue Georges-Ledormeur BP 9301	
Code postal : Ville : Pays :	Code postal : 65930 Ville : TARBES CEDEX 9 Pays : FRANCE	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER		
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)		
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif X Paiement ponctuel		
Signé à : Signature :		
Le (JJ/MM/AAAA) :		
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :		
Nom du tiers débiteur :		

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Lycée Marie-Curie. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec Lycée Marie-Curie.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.